

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°005BIS/AONO/PU/L07/SP/CDPM/MVILA/2019 du 14 août 2019 pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de Pompe à Motricité Humaine dans cinq (05) localités de l'Arrondissement de Biwong Bané (Ofumbi, Minkane, Nkol Amougou, Oveng-Fong à Ekout-Fong Ecole et Melangue II), Département de la Mvila, Région du sud.

Financement : BIP MINEE, EXERCICE 2019

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2019 dans le Département de la Mvila, le Préfet du Département de la Mvila lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de Pompe à Motricité Humaine dans cinq (05) localités de l'Arrondissement de Biwong Bané, Département de la Mvila, Région du sud.

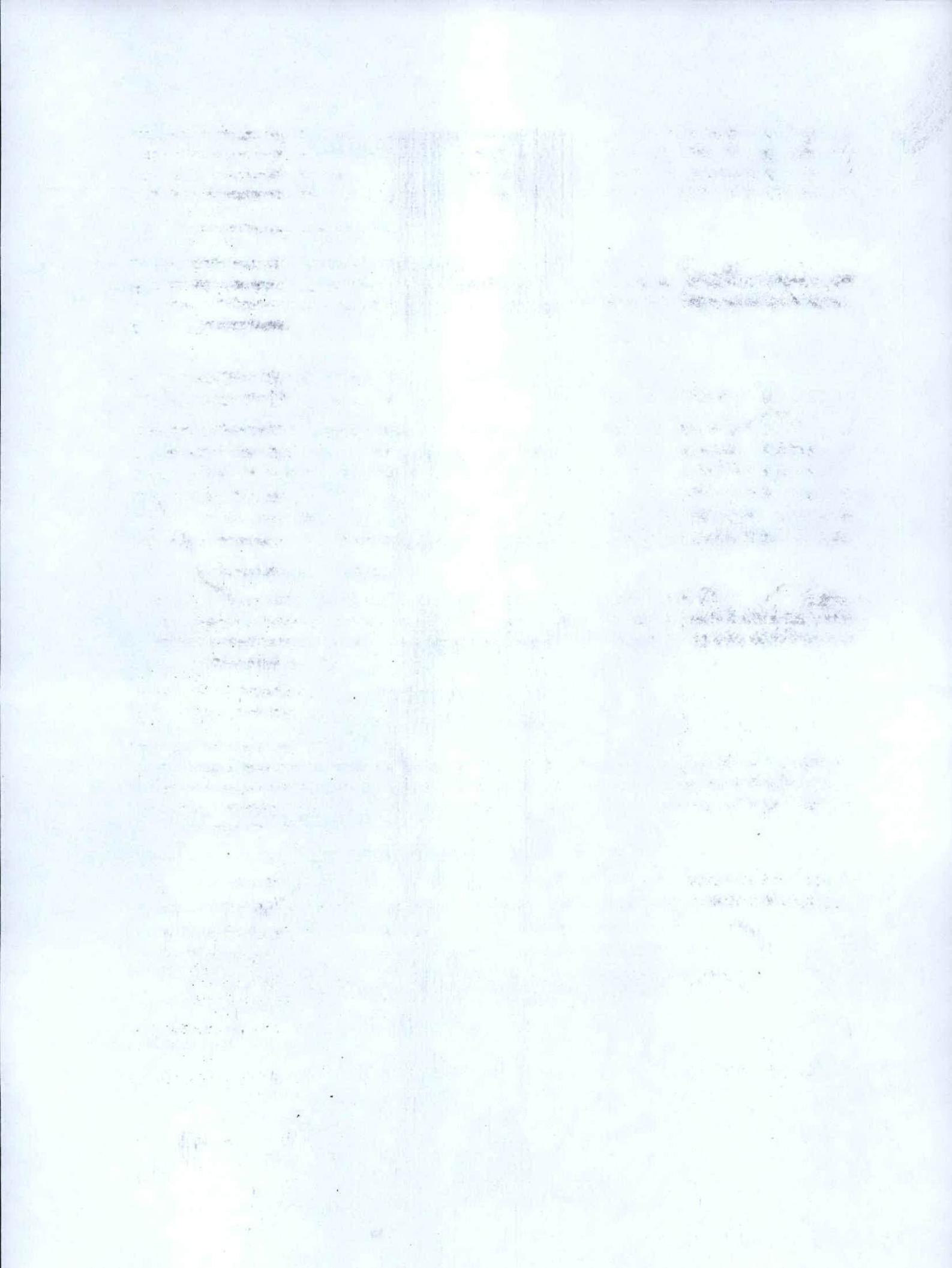
Ces travaux sont spécifiés ainsi qu'il suit :

N°ORDRE	INTITULE	GESTIONNAIRE	IMPUTATION	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
Lot unique	pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de Pompe à Motricité Humaine dans cinq (05) localités de l'Arrondissement de Biwong Bané (Ofumbi, Minkane, Nkol Amougou, Oveng-Fong à Ekout-Fong Ecole et Melangue II), Département de la Mvila, Région du sud.	Délégué Départemental de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la Mvila	94 709 110000 2209	850 000 (huit cent cinquante mille) francs CFA)

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif et comprennent notamment :

- ➔ Travaux préparatoires – Etudes ;
- ➔ Etudes géophysiques et implantation du forage ;
- ➔ Foration ;
- ➔ Fourniture et pose de PCV plein 112-125 mm ;



- ↳ Fourniture et pose de PCV crépiné 112-125 mm ;
- ↳ Fourniture et mise en place du massif filtrant ;
- ↳ Mise en place d'une tête de forage ;
- ↳ Nettoyage et développement du forage à air-lift ;
- ↳ Essai de pompage par palier ;
- ↳ Construction de la superstructure ;
- ↳ Réalisation de la margelle et d'un socle pour pose de la pompe à motricité humaine ;
- ↳ Equipement
- ↳ Fourniture et pose d'une pompe à motricité humaine ;
- ↳ Fourniture et pose de cadenas pour fermeture de la pompe ;
- ↳ Mise à disposition d'un kit de pièces de rechange (joints pour cylindre) ;
- ↳ Analyses chimique et bactériologique
- ↳ Construction d'un muret de sécurité.

La méthodologie d'exécution des différentes tâches selon les normes constructives du BTP sur financement public est exposée dans le cahier des prescriptions techniques du présent DAO.

3. Délai d'exécution

Le délai prescrit par l'Autorité Contractante des Marchés Publics de la Myila pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre (04) mois soit cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Les travaux sont en un(01) lot unique de cinq forages.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de 42 500 000 (quarante deux millions cinq cent mille) francs CFA, soit 8 500 000 (huit millions cinq cent mille) francs CFA par forage et constitue l'enveloppe plafond du Maître d'Ouvrage.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute Entreprise de droit Camerounais témoignant d'une expérience claire et d'une aptitude technique (personnel et matériel) dans les travaux de construction d'ouvrage hydraulique, en milieu rural et urbain, et n'ayant aucun antécédent lié aux pratiques de fraude, d'abandon de chantier, aux chantiers élargis sur plusieurs années budgétaires observés ces cinq dernières années dans le Département de la Myila et ailleurs.

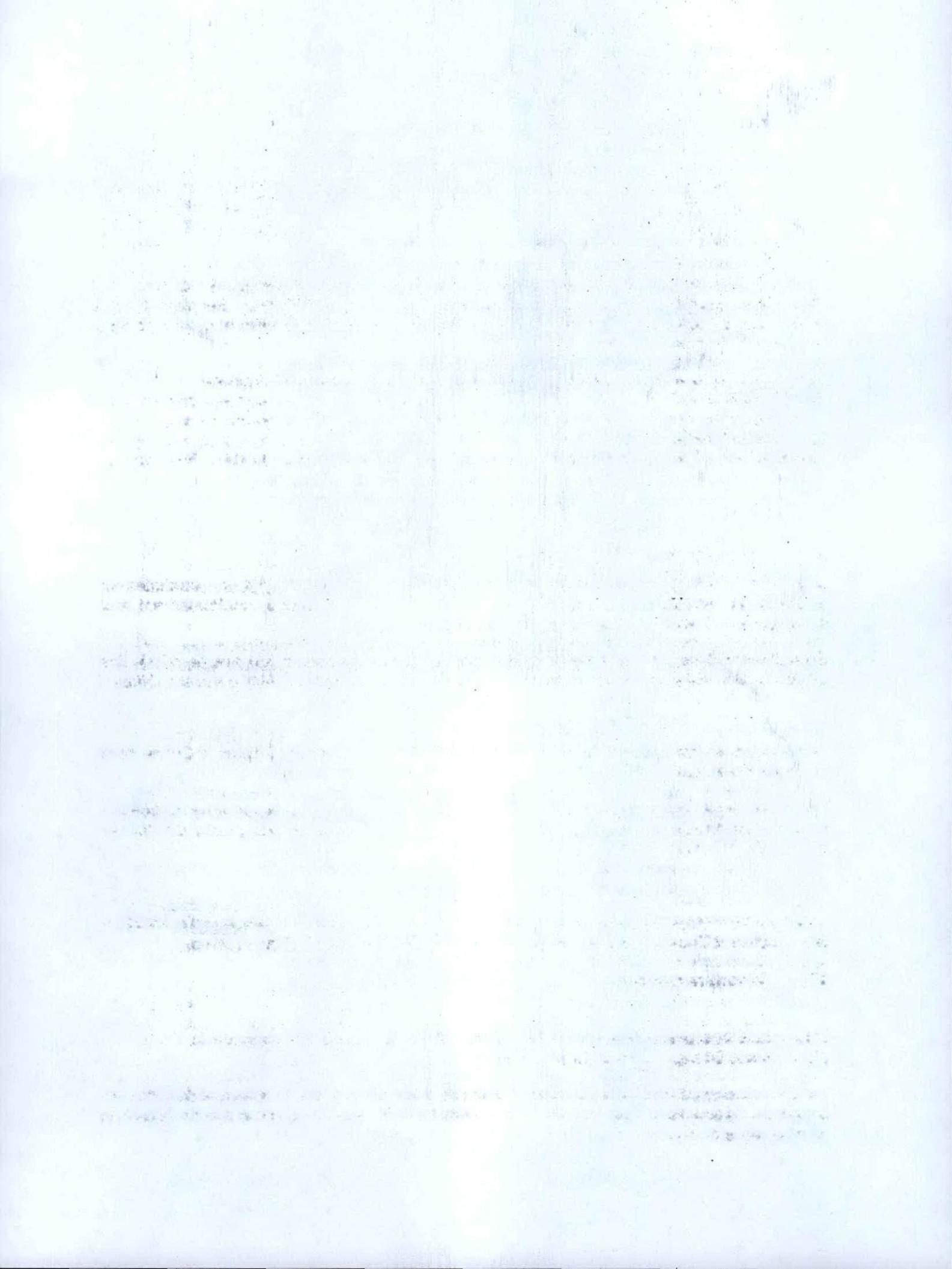
Tout antécédent recensé et vérifié relatif aux motifs ci-dessus, entraînera la disqualification de l'offre de l'Entreprise concernée.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'investissement Public, exercices 2017 et suivants du Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances selon la liste figurant dans la pièce 12 du DAO, soit un montant de 850 000 (huit cent cinquante mille) francs CFA, valable trente (30) jours au-delà de la date originale de



validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'offres

Le présent dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture d'Ebolowa, Tel : 222 283 118 dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'offres

Le présent dossier d'Appel d'Offres s'obtient au Secrétariat de la Préfecture d'Ebolowa, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de : **50 000 (cinquante mille) francs CFA**.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en Huit (08) exemplaires dont un (01) original et Sept (07) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Préfecture d'Ebolowa au plus tard le **06 septembre 2019 à 14 heures** et devant porter la mention ci - après :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N°005BIS/AONO/PU/L07/SP/CDPM/MVILA/2019 du 14 août 2019 pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de Pompe à Motricité Humaine dans cinq (05) localités de l'Arrondissement de Biwong Bané (Ofumbi, Minkane, Nkol Amougou, Oveng-Fong à Ekout-Fong Ecole et Melangue II), Département de la Mvila, Région du sud.

(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

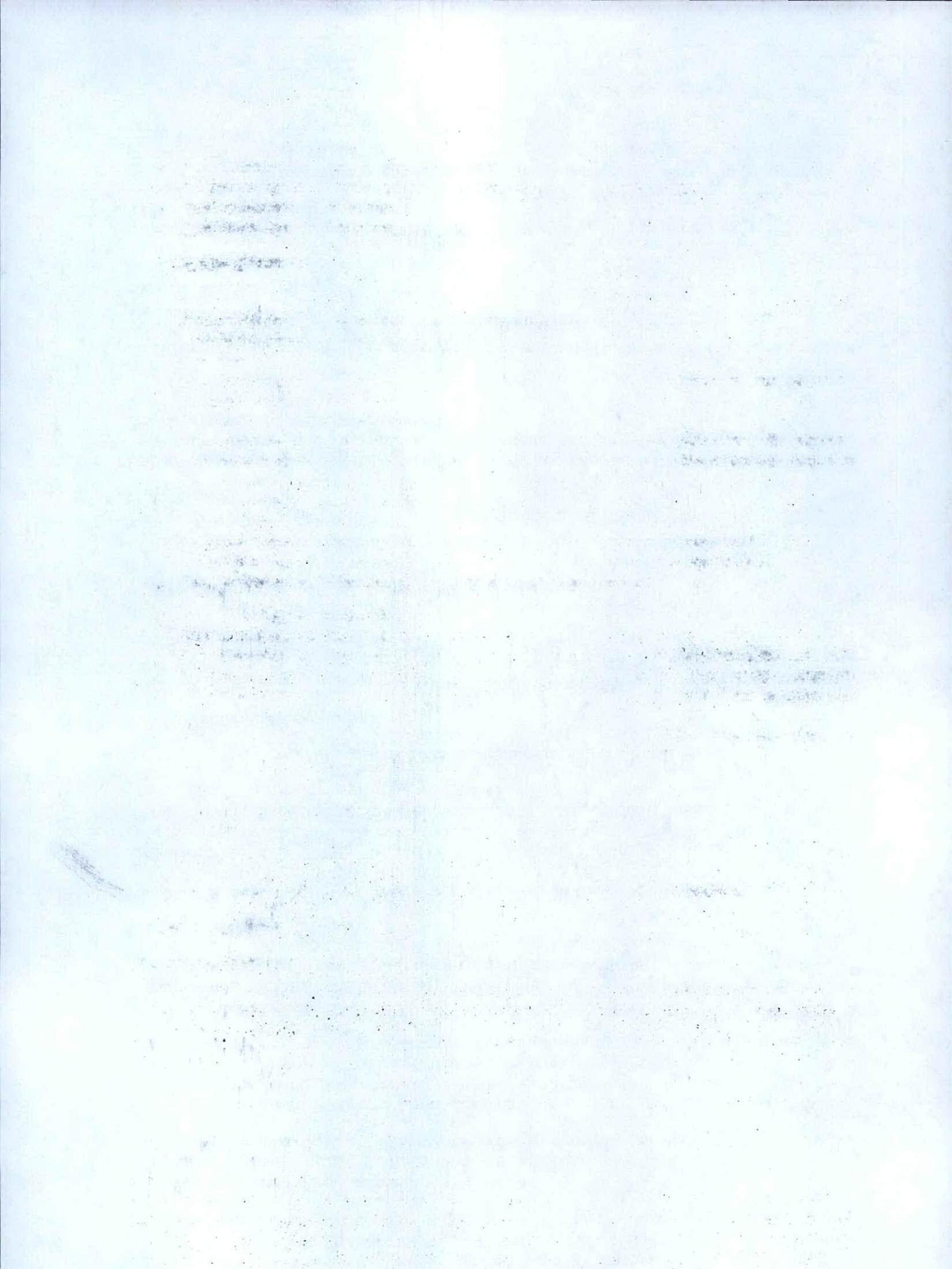
L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

Le présent avis sera publié dans le journal des marchés de l'ARMP et par voie d'affichage à la Préfecture d'Ebolowa et à la Délégation Départementale MINEPAT de la Mvila.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis fera en un seul temps dans la salle de réunion de la Préfecture d'Ebolowa le **06 septembre 2019 à 15 heures**.

La Commission de Passation des Marchés Publics de la Mvila procèdera à l'ouverture des offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.



Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

14. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en temps et trois étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité des offres administratives de chaque soumissionnaire ;
- 2^{ème} étape : Evaluation des offres techniques ;
- 3^{ème} étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Critères éliminatoires

Les critères ci-dessous entraînent chacun le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Abandon d'un marché public dans le territoire national ;
 - Pièces administratives :
 - Absence de la caution de soumission ;
 - Absence d'une pièce Administrative après les 48 heures prévues pour la régularisation ;
 - La présence des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire sous réserve des poursuites judiciaires envisageables contre leurs auteurs (la CDPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) :
 - Offre technique :
 - Les Fausses déclarations sur l'aptitude du soumissionnaire ;
 - La surface financière inférieure au tiers (1/3) du coût prévisionnel du projet ;
 - La Non-conformité de l'offre à l'une des spécifications techniques ci-après :
 - Plan Type ;
 - Délai d'exécution des prestations ;
 - Bordereau et devis Quantitatif des travaux.
 - La non acceptation d'une des conditions de la lettre commande par le soumissionnaire (absence de la visite de site, CCAP, CCTP, CCES et plans types non paraphés, non datés et/ou non signés) ;
 - Offre technique incomplète ;
 - Non présentation du matériel minimal requis (un pick-up de liaison en propre ou en location)
 - Fausse déclaration, documents falsifiés ;
 - Le non-respect de deux (02) critères essentiels.
 - Offre financière :
 - L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
 - Offre financière incomplète ;
 - L'absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans le DAO ;
 - La non-conformité au modèle de soumission ;

14.2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des soumissionnaires porteront sur:

- 1.La capacité financière ; présentation d'une attestation de capacité financière au moins égale aux deux-tiers (2/3) du coût prévisionnel du projet ;
- 2.L'expérience de l'entreprise dans les travaux similaires sur financement public (exécution d'au moins trois (03) projets similaires au cours des cinq (05) dernières années) ;
- 3.La qualification et l'expérience des personnels d'encadrement un conducteur des travaux, (Technicien Supérieur du génie Civil ou du Génie Rural, trois (03) ans d'expérience minimum); un chef chantier, (Technicien du Génie Civil ou du Génie Rural, 02 ans d'expérience minimum) ;
- 4.La disponibilité par le soumissionnaire des matériels appropriés pour l'exécution de ce type de travaux (en propre ou en location : un (01) Atelier de forage, un compresseur, un (01) pick up de liaison;
- 5.La méthodologie d'exécution des tâches.

15. Durée de la validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite fixée des offres.

16. Attribution

Le Préfet de la Mvila attribuera la lettre commande au Soumissionnaire dont l'offre cohérente dans l'ensemble est reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières établies pour exécuter la lettre commande de façon satisfaisante et dont l'offre enfin est évaluée la moins-disante. Les remises proposées par certains soumissionnaires non contenues dans le montage des offres technique et financière (coût et délais) dans le seul but d'être moins-disant sont formellement proscrites pour la présente consultation.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture d'Ebolowa.

18. Additif à l'Appel d'Offres.

L'autorité contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

Ebolowa, le 14 AOUT 2019

Le Préfet de la Mvila
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP/CR-SUD
- CDPM/MVILA
- DDMINEPAT/MVILA
- SOPEGAM(PUBLICATION)
- ARCHIVES/CHRONO
- AFFICHAGE



Ngazung Akono Fasina
Administrateur Civil Principal